



UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT AMONT DE LA SERRE ET DU VILPION

Travaux de désembâclement de la Serre et de ses affluents

Compte-rendu de la réunion de piquetage 05 Septembre 2018

Lieu :	Mairie de Chaourse à 10h00
---------------	----------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	MASCITTI Nino SA

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
LE ROUX Patrice	Vice-Présidents	✓		
MODRIC Pierre				✓
BOURGEOIS Sylvain		✓		
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats	✓		
BARBIER Mickaël	Mascitti Nino SA	✓		
LONCKE Thibault	Membres du bureau	✓		
LECLERCQ Arnaud				✓
CHARPENTIER Michel		✓		
LORFEUVRE Joël		✓		
DELBAERE François	Commune de Chaourse	✓		
DELANGE Claire	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓

Cette réunion concerne le piquetage des travaux de désembâclement de la Serre et affluents sur le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion qui, après appel d'offres, ont été confiés à l'entreprise MASCITTI Nino SA.

CONTEXTE :

- Les embâcles résultent de l'accumulation de bois ou autres débris coincés sur des obstacles du lit mineur, tels que des troncs, des souches en travers du lit, des clôtures, ouvrages, ...
- Ces embâcles peuvent :
 - former de véritables bouchons favorisant les inondations par augmentation de la ligne d'eau,
 - être à l'origine de déviation du courant ayant pour conséquence la formation d'anse d'érosion,
 - être à l'origine d'obturation d'un ouvrage hydraulique,
 - participer à la diversité des habitats sur la rivière. C'est pour cela que leur gestion doit être sélective et raisonnée,
- L'absence de gestion sur le territoire de la Serre amont a contribué, au fil des années, au vieillissement de la ripisylve et à la chute d'arbres dans le cours d'eau créant ponctuellement des embâcles.
- Ces travaux de désembâclement consistent à intervenir uniquement en 2018 pour retirer les embâcles les plus problématiques signalés sur le réseau hydrographique. Les embâcles jugés « non prioritaires » seront gérés dans le cadre du futur PPRE de la Serre amont (2019-2023).
- Un courrier a été envoyé aux communes, début juin, pour recenser les embâcles problématiques sur leurs territoires. Une phase de vérification, sur le terrain a été réalisée par le technicien de rivière.
- Ce travail a permis de comptabiliser 36 embâcles répartis sur les communes suivantes :
 - Agnicourt-et-Séchelles, Chaourse, Cilly, Montigny-sous-Marle, Montcornet, Montloué, Parfondeval, Saint-Pierremont Tavaux-et-Pontséricourt et Vincy-Reuil-et-Magny.

OBJECTIFS :

Les objectifs de ces travaux de désembâclement permettront de :

- améliorer la qualité physique et biologique du cours d'eau et de ses milieux aquatiques associés,
- valoriser le patrimoine naturel,
- diversifier le milieu par une gestion sélective,
- éviter les érosions de berge dans les secteurs à enjeux,
- diminuer le risque d'apport et d'accumulation de bois mort,
- ne pas aggraver les écoulements en crue et améliorer la ressource en eau en période d'étiage.



OUVRAGE D'AGNICOURT



EMBACLE EN AMONT DE TAVAux

PROTOCOLE :

L'intervention consiste au retrait ou au déplacement des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau et au traitement des produits provenant de cette opération.

Les travaux seront réalisés par une équipe de bûcherons assistés par une pelle hydraulique sur chenilles équipée d'une pince et/ou accessoirement d'une barge.

En fonction de la disposition des embâcles, une gestion au cas par cas sera réalisée :

- retrait du lit et dépôt des bois en haut de berge,
- retrait du lit et évacuation en dehors de la zone,
- retrait et valorisation des bois (broyage).

Une séparation sera opérée entre les bois ayant une valeur marchande (supérieurs à 10 cm de diamètre) et les branchages. Les premiers seront laissés à disposition du propriétaire riverain, les seconds seront mis en andain, évacués ou valorisés.

Le démarrage des travaux est prévu pour le **14 septembre**, au niveau de la commune de Chaourse.

FINANCEMENT :

- Ces travaux sont possibles grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Ces travaux feront l'objet d'une réunion de chantier tous les 15 jours. Toutes les personnes qui souhaitent y participer seront les bienvenues.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. MASCITTI Dominique – entreprise MACITTI Nino SA 03.23.24.15.00
 - M. Guillaume FELZINGER – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion de chantier est prévue
le **Judi 20 Septembre 2018 à 09h30**
au Pont de la Serre,
Rue du Moulin, commune de Chaourse.

Rédigé le 10/09/2018 - Le service technique,

